

Services bancaires numériques Accès Scotia

Paiements intégrés : Droits d'accès du groupe de services pour les transferts électroniques de fonds (TEF)

Table des matières

Fonctions du service de paiements TEF	2
Aide supplémentaire	4

Les groupes de services servent à restreindre les droits d'accès aux services de paiement que votre compagnie utilise. Le présent guide vous fournit une description détaillée de certaines fonctions liées aux paiements TEF. Pour plus de détails sur l'établissement, la modification et l'assignation de groupes de services, consultez le guide à l'intention des gestionnaires de groupes.

Fonctions du service de paiements TEF

Assigner	Fonction
✓	Paiements TEF transmis 1
✓	Soumettre paiements TEF 2
✓	Paiements TEF en ligne 3
	✓ - Paiements TEF unique 4
	✓ - Paiements TEF avec modèles 5
	✓ - Modifier paiements TEF d'autres utilisateurs 6
✓	Suppression de paiements TEF 7
✓	Comptes clients
✓	Comptes fournisseurs 8
✓	Mise à jour - modèle 9
	✓ - Établissement de modèles 10
	✓ - Suppression de modèles 11
	✓ - Approbation des modèles 12
	✓ - Modifier modèles d'autres utilisateurs 13
✓	Paiements TEF en ligne 14
✓	Activer Paiements TEF 15
✓	Désactiver Paiements TEF 16
✓	Paiements TEF en lot 17
	✓ - Paiements direct TEF - Unique 18
	✓ - Paiements TEF ordinaire - Unique
	✓ - Paiements TEF direct avec modèle 19
	✓ - Paiements TEF ordinaires avec modèle
	✓ - Modification Paiements TEF ordinaires échoués 20
	✓ - Modification Tous les paiements TEF ordinaires 1
	✓ - Historique des opérations-Paiements en direct en grand nombre 2
✓	Use New Recipient 3

Remarque : Ces fonctions ne s'appliquent qu'aux paiements établis pour un groupe de services.

- ❶ **Paiements TEF transmis (recherche de paiements).** L'accès à cette fonction est requis pour pouvoir accéder à l'historique des paiements et rechercher des paiements établis pour un groupe de services.
- ❷ **Soumettre paiements TEF.** Donne aux utilisateurs ayant accès à ce groupe de services le droit de soumettre des paiements en attente aux fins de traitement.
Remarque : Les termes «paiements en ligne» désignent les paiements établis dans Accès Scotia.
- ❸ **Paiements TEF en ligne.** Donne aux utilisateurs l'accès aux paiements créés en ligne dans Accès Scotia pour ce groupe de services.
- ❹ **Paiement TEF unique.** Ce droit est requis pour approuver, supprimer, copier, modifier, désactiver, activer et soumettre des paiements créés dans Accès Scotia sans l'utilisation d'un modèle.
- ❺ **Paiements TEF avec modèle.** Ce droit est requis pour approuver, supprimer, copier, modifier, désactiver, activer et soumettre des paiements créés dans Accès Scotia à partir d'un modèle.
- ❻ **Modifier paiements TEF d'autres utilisateurs.** Ce droit est requis pour modifier des paiements créés en ligne par d'autres utilisateurs.
- ❼ **Suppression de paiements TEF.** Donne aux utilisateurs ayant accès à ce groupe de services le droit de supprimer des paiements qui n'ont pas encore été soumis aux fins de traitement.
- ❽ **Comptes fournisseurs/Comptes clients.** Donne aux utilisateurs l'accès aux comptes clients et aux comptes fournisseurs. Ce droit est requis pour accéder aux différents types de paiements. Par exemple, si un utilisateur veut accéder à des paiements relatifs à la paie, l'option Comptes fournisseurs doit être sélectionnée pour ce groupe de services.
- ❾ **Mise à jour – modèle.** Donne aux utilisateurs l'accès aux modèles de paiements pour ce groupe de services. Ce droit est requis pour établir, modifier, supprimer et approuver des modèles de paiements.
- ❿ **Établissement de modèles.** Ce droit permet aux utilisateurs d'établir de nouveaux modèles pour ce groupe de services.
- ⓫ **Suppression de modèles.** Ce droit permet aux utilisateurs de supprimer des modèles créés pour ce groupe de services.
- ⓬ **Approbation des modèles.** Ce droit permet aux utilisateurs d'approuver des modèles lorsqu'une approbation est requise.
- ⓭ **Modifier modèles d'autres utilisateurs.** Ce droit permet aux utilisateurs de modifier des modèles créés par d'autres utilisateurs.
- ⓮ **Paiements TEF en attente.** Donne aux utilisateurs l'accès aux paiements en attente pour ce groupe de services. Ce droit est requis pour pouvoir approuver, supprimer, soumettre, désactiver et activer des paiements.
- ⓯ **Activer Paiements TEF.** Donne aux utilisateurs ayant accès à ce groupe de services le droit d'accéder aux paiements qui ont été désactivés pour les activer.
- ⓰ **Désactiver Paiements TEF.** Ce droit permet aux utilisateurs du groupe de services de désactiver les paiements qui sont en attente, mais qui n'ont pas encore été soumis. Un paiement qui est désactivé est automatiquement bloqué pour une période indéfinie, ce qui empêche qu'un utilisateur le modifie ou le soumette. Il faut activer le paiement pour pouvoir le traiter.
Remarque : Les paiements en lot sont créés au moyen d'un logiciel d'un tiers et importés dans Accès Scotia par une fonction de transmission de fichiers.
- ⓱ **Paiements TEF en lot.** Ne s'applique que si votre entreprise utilise le service Contrôle de paiements en direct/Historique de paiement en direct pour soumettre des paiements par l'entremise de ce groupe de services. Cela signifie que vous téléchargez dans Accès Scotia un fichier contenant les renseignements sur les paiements.
- ⓲ **Paiements directs TEF - unique/avec modèle.** Ce droit se rapporte aux paiements contenus dans l'Historique de paiements. Les paiements en direct sont des paiements transmis dans un fichier (qui n'ont pas été saisis dans Accès Scotia) qui ne requièrent aucune approbation ni intervention en vue de les soumettre. Ils sont acheminés automatiquement et ils peuvent être consultés au moyen de la fonction de recherche et de l'historique dans Accès Scotia. Ce droit est requis pour accéder à l'historique des paiements en ligne associés à ce groupe de services.

19 Paiements TEF ordinaires - unique/avec modèle. Ce droit se rapporte à la fonctionnalité Contrôle de paiements en direct. Les paiements ordinaires sont des paiements transmis dans un fichier (qui n'ont pas été saisis dans Accès Scotia) qui doivent être approuvés et/ou soumis dans Accès Scotia. Ils seront placés en attente dans Accès Scotia et devront être approuvés et/ou soumis. Ce droit est requis pour utiliser la fonctionnalité Contrôle de paiements en direct pour ce groupe de services.

20 Modification Paiements TEF ordinaires échoués. Il arrive que des paiements transmis par fichier pour la fonctionnalité Contrôle de paiements en direct échouent lors de l'importation dans Accès Scotia en raison de renseignements manquants ou erronés. Ce droit permet aux utilisateurs de ce groupe de services de rectifier ces paiements.

★ Modification Tous les paiements TEF ordinaires. Ce droit permet aux utilisateurs de modifier tous les paiements transmis par fichier pour la fonctionnalité Contrôle de paiements en direct.

★ Historique des opérations – Paiements en direct en grand nombre. Il s'agit d'une autre version de cette fonctionnalité qui permet aux entreprises qui ont un grand nombre de paiements de visualiser en ligne l'historique de leurs paiements.

★ Avec nouveau destinataire. Si votre entreprise utilise le service de bénéficiaires des paiements (pour plus d'un type de paiement intégré), ce droit permet aux utilisateurs d'ajouter à la liste des bénéficiaires les destinataires des paiements créés dans Accès Scotia. Notez que les droits d'accès relatifs aux bénéficiaires sont définis au moyen de l'option Paiements intégrés sous Groupe d'utilisateurs.

Aide supplémentaire

Besoin d'aide?

Dans le bas de chaque page d'Accès Scotia, vous trouverez un lien Aide.



Cliquez sur ce lien pour accéder à une page où vous trouverez différentes ressources (documents, vidéos, webinaires et tutoriels).

Service d'assistance technique – Paiements mondiaux pour entreprise – Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).

- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-800-265-5613
- Région de Toronto : 1-416-288-4600
- Pour le service en français : 1-800-463-7777
- Courriel : hd.ccebs@scotiabank.com. Vous recevrez une réponse dans les 24 à 48 heures ouvrables.
- Pour planifier une formation, écrivez à gbp.training@scotiabank.com